

que signifie cette débordante et envahissante marée de projets de loi. La manie de légiférer prend vraiment des proportions alarmantes. Pourtant ce n'est pas la multitude des lois qui fait le bonheur des Etats. *Pessimæ rei publicæ plurimæ leges*, a dit Tacite.

Thomas Chapais.

Québec, 20 mars 1903.

